



8.2.3. RESERVOIR ADDITIONNEL

8.2.3.1. ETAT

8.2.3.1.1. Défaut notable d'étanchéité | S |

Ecoulement de carburant avec formation de gouttes.

8.2.3.1.2. Défaut d'étanchéité | O |

Observation à mentionner en cas de suintement de carburant sur un réservoir additionnel.

8.2.3.1.3. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration d'un réservoir additionnel.

8.2.3.3. FIXATION

8.2.3.3.1. Défaut notable de fixation | S |

Absence ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du réservoir

8.2.3.3.2. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'un réservoir additionnel ne rentrant pas dans le cadre du point de contrôle 8.2.3.3.1.

8.2.3.4. DIVERS

8.2.3.4.1. Absence de bouchon | O |

Observation à mentionner en cas d'absence du bouchon sur un réservoir additionnel.

8.2.3.4.2. Défaut d'étanchéité du bouchon | O |

Observation à mentionner en cas de présence de carburant au niveau de l'étanchéité du bouchon sur un réservoir additionnel.

8.2.3.4.4. Attestation constructeur à fournir | O |

Observation à mentionner en cas d'absence de l'attestation de montage pour un réservoir additionnel non monté de série sur le véhicule.

8.2.3.4.3. Non conforme | S |

Réservoir non relié au moteur ou à l'équipement auxiliaire du véhicule.

Volume du réservoir induisant une quantité totale de carburant supérieure à 1500 litres sur l'unité de transport ou à 500 litres sur un véhicule remorqué.